



équiper pour agir

FORMATION CSE VOLET ECO ET DP

Du 8 au 12 février 2021

Du 4 au 8 octobre 2021

outiller au mandat

POUR LES ÉLUS DES CSE, LES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

IL EST PRÉREQUIS D'AVOIR SUIVI AU PRÉALABLE LES STAGES ACCUEIL ET NIVEAU 1.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

- **Apporter aux élus des C.S.E. à partir de leur vécu, leur entreprise, les concepts économiques fondamentaux :**
 - Mesurer en quoi les comptes de l'entreprise peuvent permettre d'intervenir dans la gestion, en quoi ils sont des outils, des indicateurs de choix économiques et comment avec les salariés il est possible d'intervenir dessus.
- **S'approprier les droits du C.S.E., connaître son fonctionnement, son rôle économique.**
 - Valoriser la nécessité de connaître les droits existants pour bien les utiliser, et souligner l'importance d'en conquérir de nouveaux.
 - Comprendre comment l'activité du C.S.E. s'inscrit dans l'activité du syndicat
- **Mission et approche du rôle revendicatif (D.P.) au sein du C.S.E.**

CONTENU PRINCIPAL DE LA FORMATION

- Besoins sociaux comme moteur de l'efficacité économique
- Approche de la gestion de l'entreprise
- Le C.S.E., ses moyens d'intervention, la démarche syndicale
- Le défi du plein emploi, l'emploi solidaire
- Connaissance des droits, de la place et du rôle (ex D.P.) au C.S.E.
- Quelles démarches avec les salariés et le syndicat

HORAIRES & LIEU

8 h 30 à 17 h 00 le 1er jour, les horaires suivants seront déterminés en commun.

A l'Union Départementale de la Mayenne, 17 rue Saint Mathurin à Laval (près de la salle polyvalente).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Au plus tard, un mois avant la date de début du stage, déposer une autorisation d'absence pour formation syndicale, économique et sociale, auprès de l'employeur (Modèle de courrier dans dossier formation UD).

En même temps, s'inscrire impérativement à l'aide de la fiche d'inscription jointe dans le dossier formation UD et l'adresser à l'Union Départementale CGT de la Mayenne (adresse sur fiche d'inscription).

LE COÛT DE LA FORMATION DES ÉLUS CSE EST PRIS EN CHARGE PAR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CSE